

ment à celle des Jouan Jouan, ainsi nommés à cause de leurs mouvements insupportables comme ceux des insectes ou des vers <sup>1</sup> ».

D'après M. BLOCHET, en 402 de notre ère, TOU LOUEN, souverain des Jeou jen = Ibir, « ayant soumis tous les peuples, à l'ouest, jusqu'au royaume de Yen. K'i (Kara-chahr), à l'est jusqu'à la Mer de Corée, abandonna le titre de *tchabghou*, et prit le titre tounghouse de *khaghan* pour montrer au monde altaïque qu'il substituait la puissance des tounghouses à celle des peuples de race turke <sup>2</sup> ». C'est la première fois que le titre de *khaghan* était pris par des Tartares, confirmation de ce que dit Deguignes.

En 510, « les Etats de l'empereur étaient alors composés de 23 *tcheou* ou villes du premier ordre, 350 *kiun* ou villes du second ordre, et 1022 *hien* ou villes du troisième ordre; dans la suite on fit de grands changements, tant dans les Etats de Leang que dans ceux de Wei <sup>3</sup> ». C'est une époque de paix dans tout l'empire; elle ne devait pas durer longtemps.

Impératrice  
Hou.

En 515 mourait le prince de Wei, SIOUEN WOU TI (YOUEN KIO); il fut remplacé par son fils HIAO MING TI (YOUEN HIU); toutefois le pouvoir fut exercé par l'impératrice douairière HOU CHE, femme impériale, qui s'empara bientôt de toute l'administration et, sous le prétexte que Hiao Ming Ti était trop jeune, et contrairement à l'usage existant, alla même, elle femme, jusqu'à sacrifier personnellement au T'ien. Hou qui avait été « introduite dans le harem de l'empereur grâce à l'influence de sa tante, à qui son éloquence religieuse ouvrait les portes du palais, fut la seule de toutes les concubines impériales qui désirât avoir un fils; les autres redoutaient de donner le jour à l'héritier présomptif du trône, car elles savaient que, suivant une règle de la dynastie, la mère du prince héritier devait être mise à mort; cette coutume cruelle était destinée à empêcher qu'une impératrice-douairière put jamais

1. CHAVANNES, *l. c.*, p. 232.

2. *Journ. Roy. Asiat. Soc.*, avril 1915, pp. 305-6.

3. MAILLA, V, p. 231.